



Postulat des Vert.e.s et ouverts Aigle :

Pour la production d'électricité solaire photovoltaïques grâce aux toits des bâtiments communaux

Constat

Au vu des difficultés géopolitiques actuelles et à d'autres aléas (climatiques, techniques, etc.), l'approvisionnement en électricité de notre pays pour l'hiver 2022-2023 a été délicat. Les pronostics quant à l'hiver prochain sont mitigés. En parallèle, les coûts de l'électricité ont presque doublé entre 2022 et 2023, risquent de grimper encore en 2024, et l'impact des changements climatiques se fait de plus en plus sentir. Fort de ces constats, il serait opportun de chercher à décarboniser et à sécuriser notre approvisionnement électrique. Ceci pourrait se faire, dans un premier temps, en mettant sur pied des mesures d'économies d'électricité et, dans un deuxième temps, en augmentant notre production électrique renouvelable locale.

Au niveau de l'électricité, entre 2015 et 2022, la consommation annuelle totale du territoire aiglon est d'environ de 52 GWh/an. Pour le même territoire, le potentiel solaire photovoltaïque a été défini à 44 GWh/an environ, alors qu'un peu plus de 4 GWh/an étaient produits (« Stratégie énergétique Aigle », Navitas 2018 et www.reporterenergie.ch). Le potentiel restant est donc énorme.

Suite à une interpellation de Jacques Vacheron au Conseil communal du 11.05.23, nous avons appris que la production d'électricité photovoltaïque des bâtiments communaux est actuellement d'environ 0.28 GWh/an (254 kW de puissance installée pour une production estimée de 1'100 kWh/kW) et 0.16 GWh/an sont à l'étude (145 kW supplémentaires, sans compter l'EEG). La commune d'Aigle produit donc environ 0.8 % de l'électricité qu'elle consomme, et les privés en fournissent le 6.1%. Grâce à la même interpellation, nous avons également appris que la commune avait été approchée dernièrement par plusieurs acteurs pour la mise à disposition de toitures, tant des initiatives privées que citoyennes.

Produire de l'électricité apporte les avantages suivants :

- Production d'électricité renouvelable et locale.
- Augmentation de l'autonomie électrique communale grâce à l'autoconsommation d'une partie du courant produit. Le prix de l'électricité autoconsommée ne fluctue pas en fonction du marché. Le reste du courant est injecté dans le réseau et racheté au prix de l'électricité photovoltaïque (variable selon le partenaire choisi).
- Selon le partenaire choisi, le courant produit par les installations photovoltaïques pourrait être revendu à un prix avantageux.



- Selon le partenaire choisi, la location des toits communaux pourrait apporter un certain revenu à la commune.
- Selon le partenaire choisi, chaque citoyen pourrait participer au développement de la production photovoltaïque locale en investissant dans les centrales, qui appartiennent alors aux citoyens.
- La commune pourrait être elle-même la propriétaire de son parc solaire.

Proposition

La commune d'Aigle pourrait profiter de divers partenaires régionaux pour munir une partie importante des toits des bâtiments communaux de panneaux solaires. Après une vingtaine d'années, les installations lui reviendraient automatiquement, ainsi que tous les bénéfices liés. Il serait également possible que la commune se charge elle-même de la pose des panneaux, de l'entretien et de la production.

En effet, ses bâtiments présentent une surface d'environ 22'000 m², dont 16'000 m² environ pourraient accueillir des panneaux solaires (<https://aigle.geocommunes.ch>). Si 12'000 m² de panneaux étaient posés, cela permettrait la production d'un peu plus de 2 GWh/an d'électricité, soit environ 4% de la consommation annuelle aiglone. Cela reviendrait à quintupler la production actuelle.

Nous demandons donc à la Municipalité d'étudier la possibilité de pourvoir 12'000 m² de toiture de divers bâtiments communaux de panneaux solaires photovoltaïques, afin de produire l'équivalent d'environ 4% de la consommation d'électricité aiglone. Ce développement de la production d'électricité solaire pourrait être une action menée dans le cadre du Plan Energie Climat. De plus, l'« Exposé des motifs et projet de loi sur l'énergie (LVLEne), août 2023 » mentionne que la totalité du potentiel solaire devra être valorisé prochainement, sa mise en œuvre se fera notamment lors de rénovations.

J. Beck J. Bellinetti G. M. S.
U. G. J. F. Goy
M. D. nos